



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2018/096

Genève, le 3 decembre 2018

CONCERNE :

Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

Consultations avec les États de l'aire de répartition

1. La présente notification est publiée à la demande du Sénégal.
2. Dans la résolution Conf. 8.21 (Consultation des États de l'aire de répartition sur les propositions d'amendement des Annexes I et II), la Conférence des Parties recommande que les Parties ayant l'intention de présenter des propositions d'amendement aux Annexes I et II consultent les États de l'aire de répartition.
3. Concernant les propositions qui seront examinées à l'occasion de la 18^e session de la Conférence des Parties, qui aura lieu à Colombo, Sri Lanka, du 23 mai au 3 juin 2019, le Sénégal a informé le Secrétariat de son intention de soumettre une proposition d'amendement en vue d'inscrire *Glaugostegus spp.* à l'Annexe II.
4. Dans ce contexte, le Sénégal demande aux États de l'aire de répartition de lui fournir les données dont ils disposent sur l'état de conservation de ces espèces (répartition, taille, structure et tendance des populations), le commerce légal - national et international de spécimens, parties et produits, ainsi que des informations sur le commerce illégal dont elles font l'objet (saisies et confiscations). Nous vous serions très reconnaissants de nous faire parvenir ces informations, si possible, avant le 1^{er} décembre 2018.
5. Ainsi, le Sénégal pourra présenter une proposition révisée 150 jours au moins avant la 18^e session de la Conférence des Parties, à savoir, le 24 décembre 2018. L'information doit être communiquée, le 1^{er} décembre 2018 au plus tard, directement à l'autorité administrative du Sénégal, à l'adresse suivante :

Direction des eaux, forêts, chasses et de la conservation des sols
Parc forestier de Hann
B.P. 1831
DAKAR
Sénégal

Tel: +221 77 53 74 311 / 77 64 11 384
Courriel : abbasonko@hotmail.com ; malsdiallo@gmail.com

6. Enfin, nous vous informons que cette proposition est disponible depuis le 18 septembre 2018 sur le site de la CITES sous le nom [SC70 Inf.15](#). Merci d'examiner la proposition et de demander à votre pays s'il souhaite être co-auteur de la proposition.